



## Insecticide tébufénozide (Confirm<sup>®</sup> 240F)

La matière active tébufénozide et le produit de formulation Confirm<sup>®</sup> 240F (numéro d'homologation 24503) contenant du tébufénozide, utilisés pour combattre les larves de lépidoptères dans les vergers de pommiers au Canada, ont obtenu une homologation complète en vertu de l'article 13 du *Règlement sur les produits antiparasitaires* (RPA).

Ce document décrit l'étape du processus de prise de décision réglementaire de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) concernant l'utilisation du tébufénozide et du pesticide agricole Confirm<sup>®</sup> 240F sur les pommes.

*(also available in English)*

**Le 28 juin 2000**

**Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

**Coordonnatrice des publications  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
I.A. 6605C  
2720, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9**

**Internet : [pmra\\_publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra_publications@hc-sc.gc.ca)  
[www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/](http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/)  
Service de renseignements :  
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799  
Télécopieur : (613) 736-3798**

## 1.0 Introduction

Ce document décrit l'étape du processus de prise de décision réglementaire de l'ARLA concernant l'utilisation du tébufénozide et du pesticide agricole Confirm<sup>®</sup> 240F sur les pommes.

## 2.0 Contexte

L'ARLA a effectué une évaluation des renseignements disponibles, conformément à l'article 9 du RPA et les a jugées suffisantes, conformément à l'article 18*b*), pour permettre de déterminer l'innocuité, les avantages et la valeur du tébufénozide et du Confirm<sup>®</sup> 240F, fabriqués par la Rohm and Haas Canada Inc. L'ARLA a conclu que l'utilisation du Confirm<sup>®</sup> 240F conformément au mode d'emploi qui figure sur l'étiquette présente des avantages et a de la valeur, conformément à l'article 18*c*) du RPA, et que cette utilisation ne comporte pas de risque inacceptable, conformément à l'article 18*d*).

L'homologation de ce produit, visant à combattre des ravageurs ayant une importance économique comme le carpocapse et les tordeuses dans les vergers de pommiers, a été proposée dans le projet de décision réglementaire PRDD96-01, *Tébufénozide*. Aucun commentaire n'a été reçu sur le [PRDD96-01](#).

## 3.0 Décision réglementaire

À la lumière des considérations énumérées ci-dessus, l'ARLA accorde, en vertu de l'article 13 du RPA, l'homologation complète à l'utilisation du Confirm<sup>®</sup> 240F sur les pommes.